



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie environnementale des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Question écrite n° 18477

Texte de la question

M. Stéphane Testé interroge Mme la ministre des sports sur la stratégie environnementale mise en place dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024). Il lui rappelle que, dans le prolongement de l'Accord de Paris sur le climat, conclu dans le cadre de la COP21 en décembre 2015, Paris 2024 a l'ambition de faire des JOP 2024 une référence en matière environnementale. Ainsi, l'objectif affiché dans le dossier de candidature des JOP 2024 est de faire 55 % d'empreinte carbone de moins que Londres 2012 ou Rio 2016. Il lui demande de bien vouloir lui présenter les grandes lignes et les grands principes de cette stratégie verte.

Texte de la réponse

La durabilité a été intégrée à la Charte Olympique au même titre que l'héritage que doivent laisser les Jeux Olympiques et Paralympiques. Depuis l'origine, elle est un des marqueurs de Paris 2024. Ainsi, dès la phase de candidature, la stratégie durabilité de Paris 2024, établie le 1er mars 2017, visait la construction d'un double héritage : - global, en contribuant à l'effort mondial avec l'incarnation de l'Accord de Paris ; - local, en léguant un territoire amélioré avec l'optimisation de l'empreinte environnementale et sociale des Jeux. Cette stratégie ambitionne ainsi de faire des Jeux 2024 une référence mondiale en matière de durabilité, et le premier événement mondial à s'aligner sur l'Accord de 2015 (COP21). Elle s'appuie sur les atouts géographiques et physiques du territoire : - la compacité : 80% des sites parisiens sont situés dans un rayon de 10km autour du village olympique ; 85% des athlètes seront hébergés à moins de 30 minutes de leur site de compétition ; - la sobriété : 95% des sites sont des sites existants ou temporaires ; - la Seine : ce milieu naturel sera valorisé, à travers le transport fluvial, le sport et la détente. Les grandes lignes de cette stratégie verte, alors précisément définies au sein de 5 programmes, connaîtront une réactualisation qui sera annoncée par le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques (COJO), avec un plan d'action dédié. Celui-ci devrait confirmer ces grandes orientations. Le programme climat en particulier comprend 3 volets : - la mise en œuvre d'une stratégie bas Carbone, avec - 55% d'empreinte carbone par rapport aux Jeux de Londres 2012 ; - la mise en œuvre d'un plan de compensation carbone, pour atteindre la neutralité carbone, avec 1% du budget du COJO dédié à la compensation carbone, et le financement d'actions labellisées bas carbone ; - la mise en œuvre sur le territoire de solutions de résilience face au changement climatique. Il est ainsi prévu d'inclure l'agenda carbone dans l'ensemble des opérations. Quatre autres programmes sont également envisagés : Infrastructures durables, espaces naturels et qualité ; économie circulaire et gestion des ressources ; mobilité durable ; emploi et formation. S'agissant du volet Infrastructures durables et espaces naturels, les orientations principales consistent notamment : - à mettre en œuvre la transition énergétique associant sobriété, efficacité et caractère renouvelable ; - à viser un impact positif net pour la biodiversité et valoriser la multifonctionnalité des espaces ouverts ; - à optimiser le petit et le grand cycle de l'eau et valoriser la ressource, avec notamment la mise en œuvre du programme « La Seine baignable pour 2024 ». S'agissant du volet économie circulaire et gestion des ressources, il s'agit en particulier : - d'engager les territoires et les citoyens dans la trajectoire zéro déchet ; - de consolider les filières d'éco-construction, d'approvisionnement et de recyclage des matériaux et des

terres ; - de proposer une alimentation de qualité et durable, avec en particulier zéro gaspillage alimentaire. S'agissant du volet mobilité durable, l'objectif est notamment d'offrir des solutions de mobilité durable propres, pour tous, avec 100% de spectateurs se déplaçant en transports en commun ou en modes actifs. S'agissant du volet Emploi et formation, il s'agit en particulier de mettre en œuvre une politique d'accompagnement des populations locales (formation, insertion professionnelle), en favorisant l'employabilité de 5 000 jeunes en France. La stratégie durabilité de Paris 2024 bénéficie d'un budget de 48 millions d'euros, spécifiquement dédié par le COJO à l'excellence environnementale. Enfin, en lien avec ces objectifs, la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) a également défini une stratégie de durabilité pour les ouvrages olympiques pérennes construits pour Paris 2024, qui intègre pleinement cette excellence environnementale, et comprend trois grandes orientations stratégiques : - la préfiguration des constructions qui à l'horizon 2050 intégreront l'objectif de neutralité carbone ; - l'intégration des ouvrages dans une approche systémique de la résilience urbaine, pour faire face aux épisodes climatiques extrêmes ; - l'intégration de normes de constructions comme composant à part entière du fonctionnement naturel pour favoriser la biodiversité urbaine.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18477

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 2940

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 9171